



3.4 Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques

-

3.4.5 Soutenir l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et d'une meilleure gestion des ressources naturelles

-

Présentation de deux appels à projets 2025 « SfNa »

« Ingénierie pour le développement de Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation »

ET

« Soutenir la mise en œuvre des Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation »





Cadre et objectifs des AAPs

Le changement climatique génère des **aléas climatiques** qui impactent la Bretagne : canicules, précipitations extrêmes générant des inondations, sécheresses, submersions marines...

Selon les projections climatiques locales, **ces impacts seront amenés à s'intensifier dans le futur**, en fréquence et en intensité. Ces aléas peuvent générer des **dommages sur les écosystèmes**, la santé humaine ainsi que des **dégradations sur les infrastructures, biens immobiliers et matériels**.

Développer les **solutions fondées sur la nature pour l'adaptation** permet de renforcer la **résilience** de nos sociétés face aux aléas climatiques, en apportant des co-bénéfices pour les écosystèmes.



Cadre et objectifs des AAP

L'objectif 3.4 du Programme FEDER 2014-2020 vise à « **diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques** » en accompagnant les projets visant l'**amélioration de la résilience** face au climat futur. L'accompagnement du déploiement des **Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation** s'effectue dans le cadre de la mesure 3.4.5 qui cible plus particulièrement les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

En réponse à une demande sociétale et politique forte, **deux appels à projets** sont ouverts pour y contribuer :

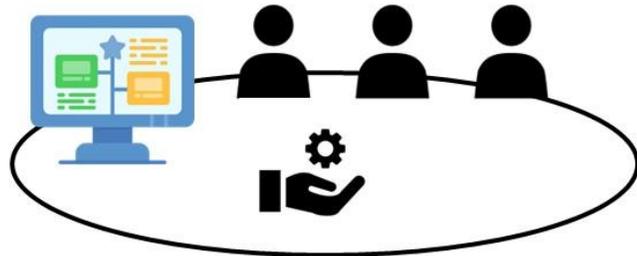
- l'AAP « **Ingénierie** pour le développement de Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation »
- L'AAP « **Soutenir la mise en œuvre** des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation »



Cadre et objectifs des AAP

Si les deux visent le même objectif de déploiement des SfN, ils diffèrent quant à leur périmètre :

AAP FEDER €
Ingénierie SfN 



→ **Ingénierie** d'accompagnement des projets de SfN pour l'adaptation (conseil technique et animation)

AAP FEDER €
Opérations SfN 



- Réalisation de **travaux** pour mettre en œuvre des SfN de manière opérationnelle
- Prise en compte des **autres dépenses** liées à la réalisation de l'opération (dépenses de personnel, prestations de services...)



Bénéficiaires

AAP Ingénierie :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements, hors communes
- Les syndicats mixtes (dont PNRs), les syndicats de bassin versant ou structures porteuses de SAGE
- Les établissements et organismes publics, hors établissements de recherche

AAP Opérations/Travaux :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI...)
- Les syndicats mixtes, les syndicats de bassin versant, syndicats de gestion d'eau potable ou structures porteuses de SAGE
- Les Etablissements et organismes publics (Conservatoire du littoral...)
- Les sociétés d'économie mixte (SEM) et sociétés publiques locales (SPL)
- Les Groupements d'intérêt public (GIP)
- Les associations



Les projets éligibles

AAP Ingénierie :

Les projets mis en œuvre dans le cadre de ce dispositif FEDER permettront de développer l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement du **déploiement de Solutions fondées sur la Nature** pour l'adaptation en assurant des missions de sensibilisation, d'appui et de conseil technique, d'animation des projets, de construction de stratégies et plans d'actions.

AAP Opérations/Travaux :

Sont éligibles les projets d'amélioration de la résilience climatique d'espaces, zones et territoires, par la restauration d'écosystèmes terrestres ou littoraux et/ou la renaturation d'espaces fortement artificialisés et dégradés, dans la mesure où la nature des opérations réalisées est compatible avec le concept de **Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation (SafN)**.

Les projets doivent impérativement comprendre des **dépenses de travaux**.



Les actions éligibles

AAP Ingénierie :

Construction et mise en œuvre de **stratégies et plans d’actions “SFN”**

Sensibilisation et animation pédagogique

Formation et accompagnement à la montée en compétences sur les SFN ;

Accompagnement

Réalisation d’études et de diagnostics

Sont exclus de l’aide :

- Les travaux
- Les actions ne justifiant pas de leur intérêt/plus-value en termes d’adaptation au changement climatique, de restauration ou préservation de la biodiversité

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Région
BRETAGNE



Les actions éligibles

AAP Opérations/Travaux :

- Travaux de génie écologique et/ou travaux visant à accroître la capacité d'un territoire à retenir l'eau
- Travaux de déconstruction, démolition ou de désartificialisation
- Actions de coordination de projet, de sensibilisation et d'information spécifiques à la mise en œuvre de l'opération principale de renaturation
- Actions de construction de plans de résilience et de stratégies de déploiement de solutions fondées sur la nature
- Actions de communication sur l'opération
- Acquisition foncières nécessaires aux opérations de travaux
- Etudes en lien direct avec le site concerné par les travaux.

Sont exclus de l'aide :

- Les actions ne comportant pas de travaux
- Les actions ne justifiant pas de leur intérêt/plus-value en termes d'adaptation au changement climatique, de restauration ou préservation de la biodiversité

COFINANÇÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne



Région
BRETAGNE



Exemples de projets

Projets en zone urbaine



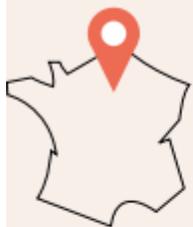
Au frais dans la cour d'école

COMMUNE DE LILLE — 232 741 HAB. (NORD, 59)



Entre 2018 et 2022, neuf cours d'école ont été désimperméabilisés et végétalisés. À terme, l'ensemble des écoles lilloises seront perméables. Le projet est un site démonstrateur du programme européen Life ARTISAN.

LE VILLAGE AUX 4 000 ARBRES



COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-ROI
21 129 HAB.
(VAL-DE-MARNE, 94)

De 2020 à 2022, le patrimoine arboré de la ville est passé de 3 000 à 4 000 arbres, permettant de restaurer des corridors écologiques. Le tout couplé à des travaux de désimperméabilisation ou encore d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales en centre de chaussée.

1 000 ARBRES PLANTÉS

QUAND LA RIVIÈRE RETROUVE SON LIT



COMMUNE D'OULLINS
26 428 HAB.
(RHÔNE, 69)

Le lit de l'Yzeron, bétonné dans les années 1960, a été réhabilité et renaturé par un ambitieux projet de génie civil et écologique. Résultat : la crue vingtennale (65 m³/s) de 2016 n'a généré aucun dégât.

4,5 KM DE COURS D'EAU RÉAMÉNAGÉS

UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS



COMMUNE DE GRENOBLE
160 649 HAB.
(ISÈRE, 38)

En plus de privilégier les plantes vivaces, plus résistantes à la sécheresse, la ville différencie la gestion des espaces verts selon leur fonction, entre accueil du public, vocation décorative et zone refuge pour la biodiversité.

450 VARIÉTÉS DE

DU BASSIN DE STOCKAGE AU MARAIS



COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE
5 911 HAB.
(INDRE-ET-LOIRE, 37)

Depuis la restauration du marais de Pallau par le département, le milieu joue pleinement son rôle de rétention et de protection contre les inondations, tout en dépolluant les eaux pluviales urbaines.

JUSQU'À 134 000 M³ D'EAU STOCKÉS

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage



Région BRETAGNE

Projets pour prévenir les risques liés à l'eau



UNE RIVIÈRE RENATURÉE

5 VILLAGES (VAUX, CHANTEGRUE, BONNEVAUX, BOUVERANS ET LA RIVIÈRE-DRUGEON)
2985 HAB. (DOUBS, 25)

30 KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS

Les modifications subies par le Drugeon au cours du XX^e siècle avaient altéré ses méandres naturels, causant d'importantes crues et réduisant les débits d'étiage. Le programme de restauration engagé en 2014 par les collectivités locales a permis de rehausser la nappe souterraine de 20 à 80 cm et de rafraîchir l'eau. La population de poissons a été multipliée par 5 dans certains secteurs.



LE GÉNIE VÉGÉTAL CONTRE LES INONDATIONS

BASSIN VERSANT DE LA DURANCE
3 M D'HAB.
(PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

1578 OUVRAGES RÉALISÉS EN 20 ANS

Des techniques de génie végétal innovantes ont été utilisées dans le lit des ravines érodées du bassin versant de la Durance, afin de piéger et retenir les sédiments. Résultat de l'expérience: une couverture végétale de 20% suffit à stopper l'essentiel de la production sédimentaire d'une ravine d'1 ha.



Une gestion solidaire de zones d'expansion des crues (ZEC)

EPTB SEINE GRANDS LACS — 12 M D'HAB. (ÎLE-DE-FRANCE)



L'EPTB Seine Grands Lacs accompagne 18 maîtres d'ouvrage (10 millions d'euros sur 5 ans et plus de 160 projets) dans

la gestion des ZEC pour se protéger des risques d'inondation.

Projets d'agro-écologie et foresterie



L'AGROFORESTERIE AU SECOURS DE L'AGRICULTURE INSULAIRE

COMMUNE DE L'ÎLE D'ARZ
234 HAB.
PNR DU GOLFE DU MORBIHAN (56)

**4 000 ARBRES
PLANTÉS
D'ICI 2050**

Sur les près de 30 ha du GAEC de l'Île d'Arz, des milliers d'arbres ont été plantés depuis 2019 avec pour effet de limiter l'érosion des sols et le risque de submersion, tout en renforçant la résilience des terres agricoles en période de sécheresse.



De l'incendie à la régénération

LA CROIX-VALMER — 3810 HAB. (VAR, 83)



Après un incendie, comment reconstituer les milieux forestiers et augmenter leur résistance au feu ? Retour sur une action exemplaire menée dans le cadre du projet Cap Phoenix.

Sur le littoral méditerranéen, l'accroissement des périodes de sécheresse et les canicules estivales soumettent la végétation et les écosystèmes à de fortes contraintes. Au Cap Lardier, site du Parc national de Port-Cros, 500 ha ont ainsi été ravagés par l'incendie de juillet 2017. Pour reconstituer le massif forestier, plusieurs acteurs, dont des universitaires et chercheurs, ont fait le choix d'accompagner la régénération naturelle par des peuplements indigènes diversifiés, tout en développant des parcelles expérimentales privilégiant les chênes (lièges notamment) aux résineux.

Parmi les bénéfices déjà constatés : de nouvelles espèces végétales et animales se sont installées et la régénération de la végétation a permis de limiter les risques liés aux pluies d'automne.

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage



Région
BRETAGNE

Projets en zone littorale

CONTRE L'ÉROSION, DES PRAIRIES EN MER



BEAULIEU-SUR-MER
3 796 HAB.
(ALPES-MARITIMES, 06)

Sur les sites de Beaulieu et du Golfe-Juan, le projet REPIC a pour objectif de replanter les herbiers arrachés par les yachts. Ces actions permettent notamment d'atténuer la force des vagues et de réduire l'érosion côtière.

1000 M² DE POSIDONIE DÉJÀ RESTAURÉS

DES DÉBRIS UTILES: LES LAISSES DE MER



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE
200 000 HAB.
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS)

Parce que les laisses de mer sont utiles pour préserver les côtes et la biodiversité, le parc marin a identifié des zones à plus ou moins forts enjeux écologiques. Les modalités de nettoyage des plages (quantités ramassées, périodes, etc.) sont ainsi différenciées pour chaque secteur.

3 ZONES D'INTERVENTION DIFFÉRENCIÉES

REFORMER LA DUNE



SOULAC-SUR-MER
2 621 HAB.
(GIRONDE, 33)

La plage de Soulac-sur-Mer

est l'un des sites français les plus touchés par l'érosion côtière. Le projet a consisté à massivement réensabler le littoral afin de reconstituer la dune. Certains bâtiments ont été supprimés ou relocalisés pour réduire les risques.

210 M LINÉAIRE DÉMANTELÉ



Le retour des vasières

BAIE DE L'AIGUILLON — 2 062 HABITANTS
(VENDÉE, 85)



Les vasières, ces zones tampon entre mer et terre, protègent le trait de côte en absorbant

l'eau et en ralentissant les vagues. En Vendée, un projet de restauration est en cours.



Projets partenariaux

Il est possible de déposer un projet impliquant plusieurs partenaires

- Désignation d'un bénéficiaire « chef de file » et de partenaires
- Garder une vision d'ensemble des actions d'un projet mené à plusieurs
- Ne pas être trop nombreux

Pour le chef de file :

- Il est important de dimensionner sa capacité administrative
- Responsabilité administrative, juridique et financière du projet
- Reversement du FEDER par le chef de file aux partenaires
- Convention « chef de file » à établir (trame à demander au service instructeur)

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne



Région
BRETAGNE



Les dépenses éligibles

AAP Ingénierie :

- Frais de personnel
- Frais de repas et de déplacement
- Frais de communication et organisation d'évènements
- Prestations intellectuelles et de services
- Fournitures et équipements

Options de coût simplifiées (OCS) : à utiliser obligatoirement

- **Dépenses de personnel** : coût horaire (coût horaire INSEE en vigueur) : 1h = 34,12€ (sauf stagiaires et apprentis au réel)
- **Autres coûts** (hors dépenses de personnel) : 40% des coûts de personnel.

Aucune dépense ne pourra être présentée au réel.

Dépenses éligibles à partir du 1^{er} janvier 2025

Dépenses inéligibles :

- Les travaux de gestion, de restauration et d'aménagement
- Les travaux d'investissement ou de construction
- Les coûts d'amortissement
- Les contrats aidés

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

XXX

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe
Renseignez ensuite une des deux colonnes « Montant HT » ou « Montant TTC »

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature	Montant HT	Montant TTC	Origine	Montant	%
Dépenses éligibles			Ressources		
1 - dépenses directes			1 – aides publiques		
Dépenses de personnel (BCU : 34,12€/h)			Union européenne	181 164,92 €	60,00%
Chargé.e de mission adaptation au changement climatique (1607h/an)		164 492,52 €			
Poste n°2 (500h/an)		51 180,00 €			
Autres dépenses :					
OCS : 40% des dépenses de personnels pour couvrir tous les autres coûts		86 269,01 €			
			Sous-Total aides publiques	181 164,92 €	60,00%
			2 – autres ressources		
			- aides privées		
			Sous-Total autres ressources	0,00 €	
			3 – autofinancement sur dépenses éligibles		
			- fonds propres	120 776,61 €	40,00%
Sous-Total dépenses directes	0,00 €	301 941,53 €	Sous-Total autofinancement sur dépenses éligibles	120 776,61 €	40,00%
2 - dépenses indirectes					
Sous-Total dépenses indirectes	0,00 €	0,00 €			
3 - contributions en nature			4 – contributions en nature		
Sous-Total contributions en nature	0,00 €	0,00 €	Sous-Total contributions en nature	0,00 €	
Sous-Total des dépenses éligibles	0,00 €	301 941,53 €			
	0,00 €	0,00 €			
Total des dépenses éligibles (assiette éligible FEDER)	0,00 €	301 941,53 €	Total des ressources (sur assiette éligible FEDER)	301 941,53 €	100,00%
Total des dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	Total des ressources sur assiette non éligible	0,00 €	
TOTAL GENERAL	0,00 €	301 941,53 €	TOTAL GENERAL	301 941,53 €	100,00%





Les dépenses éligibles

AAP Opérations/Travaux :

- Travaux de génie écologique, de déconstruction, désartificialisation, démolition
- Coûts d'acquisition foncière
- Prestations intellectuelles et de services
- Frais de personnel
- Frais de repas et de déplacement
- Frais de communication et organisation d'évènements
- Fournitures et équipements

Dépenses inéligibles :

- Les coûts d'amortissement
- L'acquisition de matériels d'occasion
- Les contrats aidés

Options de coût simplifiées (OCS) : à utiliser obligatoirement

- **Dépenses de personnel** : coût horaire (coût horaire INSEE en vigueur) : 1h = 34,12€ (sauf stagiaires et apprentis : au réel)
- **Frais de restauration** : 17,44 € / repas
- **Frais kilométriques** : 0,636€ / km
- **Coûts indirects** : 7% des coûts directs

Aucune dépense ne pourra être présentée au réel.
Dépenses éligibles à partir du 1^{er} janvier 2025

ANNEXE FINANCIERE – Dossier AIDEN n°

HT TTC HTR

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe.
Renseignez ensuite une des deux colonnes « Montant HT » ou « Montant TTC ».

Bénéficiaire du Projet :

Intitulé du Projet :

DEPENSES ELIGIBLES			RESSOURCES		
Nature (préciser et détailler les postes de dépenses)	Montant HT	Montant TTC	Origine	Montant	%
Travaux :	0,00 €	195 500,00 €	Aides publiques :	437 829,94 €	80,00%
- Travaux 1		95 000,00 €	Union européenne	328 372,46 €	60,00%
- Travaux 2		100 500,00 €	État	109 457,49 €	20,00%
Matériel – équipements :	0,00 €	5 000,00 €			
- équipement 1		5 000,00 €	Région		
Amortissements :	0,00 €	0,00 €	Département(s)		
-					
Prestations intellectuelles :	0,00 €	49 000,00 €			
- Etude 1		9 000,00 €			
- Etude 2		10 000,00 €			
- Suivi 1		30 000,00 €			
-					
Dépenses de personnel :	0,00 €	259 021,98 €			
- Personne 1 (803,5h/an - 3 ans de projet)		82 246,26 €	Communes, communautés de communes ou agglomération		
- Personne 2 (1607h/an - 3 ans de projet)		164 492,52 €			
- Personne 3 (120h/an - 3 ans de projet)		12 283,20 €			
Autres dépenses :	0,00 €	38 765,45 €			
- frais de déplacements_km		1 653,60 €	Autres établissements publics		
- frais de repas		1 308,00 €			
- OCS 7% des dépenses directes		35 803,85 €			
			Autofinancement sur dépenses éligibles (indiquer le montant)	109 457,49 €	20,00%
TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES (assiette éligible FEDER)	0,00 €	547 287,43 €	TOTAL DES RESSOURCES (sur assiette éligible FEDER)	547 287,43 €	100,00%
Total des dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	Total des ressources sur assiette non éligible	0,00 €	
TOTAL GENERAL	0,00 €	547 287,43 €	TOTAL GENERAL	547 287,43 €	100,00%

COFINANCE PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage /
en Bretagne



Région
BRETAGNE



Les critères de sélection

AAP Ingénierie :

1. La contribution du projet au cadre et principes des SfN pour l'adaptation
2. La capacité de mise en œuvre du porteur de projet : moyens humains et matériels, méthodologie, capacité à produire les documents justifiant des dépenses du projet
3. La diffusion des résultats : livrables et modalités de diffusion décrits dans le dossier, mise à disposition gratuite à tous les publics
4. Organisation des projets : prévoir une gouvernance adéquate et au moins une réunion annuelle entre les partenaires et financeurs



Les critères de sélection

AAP Opérations/Travaux :

1. La contribution au concept de SfNa, et plus particulièrement sur les volets adaptation, biodiversité et eau, ainsi que l'évaluation de la dégradation du site.
2. La stratégie de maintien à long-terme de la naturalité du site
3. Qualité du projet, exemplarité
4. Respect des procédures réglementaires de déconstruction, démolition, désartificialisation
5. Capacité de mise en œuvre du porteur de projet : moyens humains et matériels, méthodologie, capacité à produire les documents justifiant des dépenses du projet



L'aide FEDER

Ouverture de l'AAP : publication sur europe.bzh
Clôture de l'AAP : 30/09/2026
Instruction : au fil de l'eau sur critères de sélection

AAP Ingénierie :

Aide FEDER dans la limite de **60%** du montant total des dépenses éligibles du projet

Le montant des dépenses éligibles retenues à l'instruction : $\geq 70\ 000\ \text{€}$ (HT ou TTC)

Aide FEDER plafonnée à **200 000 €** par projet. Evaluation de la subvention en fonction de l'enveloppe FEDER disponible

Durée du projet : 18 mois minimum. Maximum 36 mois

Date limite de fin de projet : 31/03/2029

En complément du FEDER : autres ressources publiques ou privées, auto-financement.
Il n'est pas possible de cumuler une aide FEDER avec une autre aide européenne.

Modalités de versement de l'aide FEDER : acompte ou solde versés sur justificatifs (état récapitulatif des dépenses, suivis de temps, rapport d'avancement...)



L'aide FEDER

AAP Opérations/Travaux :

Aide FEDER dans la limite de 60% du montant total des dépenses éligibles du projet

Le montant des dépenses éligibles retenues à l'instruction : $\geq 100\ 000\ \text{€}$ (HT ou TTC)

Aide FEDER plafonnée à 400 000 € par projet. Evaluation de la subvention en fonction de l'enveloppe FEDER disponible

Durée du projet : maximum 36 mois

Date limite de fin de projet : 31/03/2029

En complément du FEDER : autres ressources publiques ou privées, auto-financement.
Il n'est pas possible de cumuler une aide FEDER avec une autre aide européenne.

Modalités de versement de l'aide FEDER : acompte ou solde versés sur justificatifs (état récapitulatif des dépenses, suivis de temps, rapport d'avancement...)

Ouverture de l'AAP : publication sur europe.bzh
Clôture de l'AAP : 28/02/2027
Instruction : au fil de l'eau sur critères de sélection





Le dépôt de votre dossier

Dépôt en dématérialisé sur la plateforme AIDEN (Guide USAGER à demander au service instructeur)

Vous devrez préciser : calendrier du projet, contexte et objectifs, actions, résultats, moyens dédiés...

Des engagements à valider : ne pas avoir achevé le projet au moment de la demande d'aide, ne pas demander d'autres fonds européens pour ce projet, avoir un suivi comptable du projet (décrire le système mis en place)...

Respecter les principes horizontaux :

- Non-discrimination et accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Prise en compte de l'égalité hommes femmes et la dimension de genre
- Prise en compte du développement durable



Les étapes d'un dossier FEDER

Montage du projet (nous solliciter impérativement)

Dépôt de la demande d'aide

Instruction :
éligibilité,
critères de
sélection, plan
de financement

CRPE puis
convention
FEDER

Mise en œuvre
du projet

Paiements
(acomptes
possibles)

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Région
BRETAGNE



Point de vigilance - la commande publique

AAP Ingénierie : Dans le cadre de l'instruction du dossier, le respect de la commande publique ne sera pas vérifié car l'utilisation obligatoire des OCS nous en dispense

Néanmoins, les bénéficiaires sont tenus de respecter le code de la commande publique et devront fournir une attestation qui les engage.

AAP Opérations/Travaux : le respect de la commande publique sera vérifié. Des fiches « marchés publics » seront à compléter et les pièces du. des marchés.s seront à transmettre.



Point de vigilance

- Communication

Obligation de publicité autour de l'aide européenne accordée (mention du soutien FEDER, logo, affiche...).

<https://kitdecom.europe.bzh/>

Les actions de communication doivent être précisées au dépôt de la demande d'aide, seront inscrites dans la convention FEDER et seront vérifiées lors de chaque demande de paiement.

- Respect des délais fixés dans la convention

Eligibilité des dépenses = dates dans lesquelles les dépenses doivent être réalisées et acquittées (payées et décaissées du compte bancaire) = (fin du projet + 3 mois)

Demande de solde à effectuer dans un délai de 5 mois après la date de fin du projet.

Délai pour demander une prolongation : avant la date de fin d'éligibilité des dépenses (fin du projet + 3 mois)



Contacts

Maëlle Barberot, instructrice des fonds européens

Direction de l'environnement / Service d'accompagnement aux transitions écologiques et climatiques

maelle.barberot@bretagne.bzh / 02 23 06 78 50



Chloé Denais, chargée des stratégies d'adaptation au changement climatique

Direction de l'environnement / Service d'accompagnement aux transitions écologiques et climatiques

chloe.denais@bretagne.bzh / 02 99 87 43 90



Ressources

→ Le support de cette présentation est disponible en téléchargement sur la page du site Ambition Climat Bretagne : <https://www.ambition-climat-bretagne.bzh/articles/h/webinaire-presentation-des-appels-a-projet-feder-safn.html>

→ Les cahiers des charges complets des appels à projets sont disponibles sur le site Europe.bzh aux liens suivants :

→ [AAP Ingénierie](#)

→ [AAP Opérations/Travaux](#)

COFINANÇÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Région
BRETAGNE



Ressources

→ Pour en savoir plus sur les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature vous pouvez aussi contacter **Antoine Le Roux** à l'Agence Bretonne de la Biodiversité qui anime une **mission d'accompagnement sur les SafN à l'échelle régionale**. Vous pouvez consulter les [nombreuses ressources mise à disposition sur le site de l'ABB](#).

→ *antoine.leroux[at]biodiversite.bzh*

Merci de votre attention

Des questions ?

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Région
BRETAGNE